

Schéma Régional des Carrières 2025-2037
Annexe Livrable 4 : Plan de mesures

N° Orientation	Nom de l'Orientation	Quelle est l'ambition de cette orientation et pour quoi ? Description de l'orientation	N° Objectif	Objectif	N° Mesure	Mesures pour atteindre l'objectif	Comment rendre concrète cette mesure ? Détail de la mesure	Pilote principal
1	Un patrimoine naturel et culturel préservé dans le respect de la santé et du cadre de vie	Cette orientation vise à protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel de la Martinique, tout en garantissant un cadre de vie sain pour les habitants. Les activités de carrière doivent respecter les normes environnementales pour minimiser leur impact sur la santé publique et la qualité de vie. La Martinique est riche en biodiversité, en sites culturels. La préservation de ces éléments est essentielle pour maintenir la qualité de vie de la population. Les carrières doivent donc intégrer des pratiques de gestion durable pour minimiser les nuisances et les risques sanitaires.	1.1	Protéger l'environnement à proximité de l'activité de carrière	1.1.1	Lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages	Cette mesure vise à sensibiliser le public aux conséquences des dépôts sauvages et à renforcer les contrôles et les sanctions. Pour la rendre concrète, il est nécessaire de mettre en place des points de collecte pour les déchets de chantier. Les collectivités doivent fournir les moyens humains nécessaires et mettre en place des formations pour les policiers municipaux et les appuis nécessaires aux policiers municipaux. Il est également important d'identifier le nombre de dépôts constatés par an et de mettre en place des dispositifs de sanction. Les éco-organismes contribueront à mettre en place les outils pour inventorier, recenser les dépôts sauvages et leur prise en charge (par éco organisme et par la commune pour inférieur à 10m3). Cette mesure vise également à sécuriser la participation financière par les éco-organismes (ou sous traitement de l'éco-organisme pour le champ d'application pour la feuille de route de cette dernière). Il s'agit également de développer une plateforme de signalement et de géolocalisation des dépôts sauvages puis de réaliser la transmission des informations aux communes.	CTM dans cadre observatoire des déchets (décharge sauvages et traitement de ces décharges)
1	Un patrimoine naturel et culturel préservé dans le respect de la santé et du cadre de vie		1.1	Protéger l'environnement à proximité de l'activité de carrière	1.1.2	Poursuivre la lutte contre les carrières illégales avec des mesures de répression des pratiques illégales	Cette mesure implique l'identification des sites illégaux et la collaboration avec les autorités pour leur fermeture. Il est également nécessaire de sensibiliser les acteurs du secteur. Pour rendre cette mesure concrète, un dispositif de signalement doit être réalisé et une communication sur les dépôts de plainte sur le site service public doit être faite. Il est également important de vérifier l'agrément des matériaux par les maîtres d'ouvrage via leur maître d'œuvre (fiche technique avec provenance matériaux et qualité matériaux, sites autorisés). Une campagne de sensibilisation des porteurs de projets sur les agréments de matériaux mentionnés dans le CCTP sera réalisée comprenant également l'envoi de courrier annuel sur la traçabilité de la provenance des matériaux.	Préfecture via la commission COLDEN
1	Un patrimoine naturel et culturel préservé dans le respect de la santé et du cadre de vie		1.1	Protéger l'environnement à proximité de l'activité de carrière	1.1.3	Accompagner les gestionnaires de carrière et les acteurs privés dans la réalisation d'une exploitation durable des ressources et dans la prise en compte de la biodiversité dans leurs activités dont particulièrement dans les carrières en zone tampon au sein du PNRM (zone tampon du site inscrit du patrimoine mondial de l'UNESCO)	Cette mesure est centrée sur la surveillance de la qualité de l'air, de l'eau et du sol, à mettre en place des mesures de réduction des nuisances (poussières, bruit, etc.) et à réhabiliter les sites après exploitation. Pour la rendre concrète, il est nécessaire de : - dresser un inventaire faune et flore sur la zone mais également de prévoir un plan de mesures pour pouvoir préserver ces espèces : maintien des carrières existantes en zone 1 mais en proposant des mesures pour limiter l'impact sur l'environnement - éviter les aménagements au niveau des carrières - les zones tampon à proximité des carrières doivent être exclues à l'urbanisation (mise en compatibilité des PLUs avec le SRC) - et de sécuriser le foncier.	ADDUAM et EPCI
1	Un patrimoine naturel et culturel préservé dans le respect de la santé et du cadre de vie		1.2	Protéger le cadre de vie et la santé des habitants à proximité de l'activité de carrière	1.2.1	Communiquer et s'assurer de la bonne application des obligations réglementaires en matière de nuisances et d'impacts sur l'environnement et la population	Cette mesure contribue à communiquer annuellement le bilan des émissions et nuisances de l'activité des carrières (poussière, bruit et qualité des rejets d'eau) sur le site internet de la DEAL.	Préfecture - DEAL
2	Une remise en état et un réaménagement des carrières s'inscrivant dans le développement durable et les besoins du territoire	Cette orientation se concentre sur la réhabilitation des sites de carrière pour qu'ils contribuent positivement au paysage et au développement durable de la Martinique. Le réaménagement doit répondre aux besoins socio-économiques locaux tout en respectant les principes de durabilité. Les activités de carrières ont un impact significatif sur le paysage. En Martinique, il est crucial de restaurer ces zones pour qu'elles puissent être réutilisées de manière bénéfique, par exemple pour le tourisme, comme espaces naturels éducatifs et l'économie circulaire. Rapport des classements des enjeux : voir carto + réglementations	2.1	Favoriser l'économie circulaire et l'aménagement durable	2.1.1	Prendre en compte des documents stratégiques et autres planifications territoriales dans le réaménagement des anciennes carrières (énergie renouvelable, stockage des déchets, valorisation des déchets, autres vocations)	Cette mesure a pour objectif de prendre en compte les documents stratégiques et autres planifications territoriales dans le réaménagement des anciennes carrières. Pour la rendre concrète, il est nécessaire d'avoir une étude précise du réaménagement réalisé sur les 10 carrières fermées depuis 2006. Il faut également rédiger les prescriptions pour les SCOT et les PLU, en privilégiant le retour à la nature ou un autre réaménagement pour le développement (énergie renouvelable et gestion des déchets, stockage de déchets inertes). Il est aussi important d'analyser les conditions de remise en état des carrières dans leur dossier d'autorisation et d'inscrire un pilotage dédié à l'analyse de chacune des carrières. Les étapes à la mise en oeuvre : 1. avoir une étude précise du réaménagement réalisé sur les 10 carrières fermées depuis 2006 (bilan complet) 2. rédiger les prescriptions pour les SCOT et les PLU : solutions à privilégier : - retour à la nature (vocation tourisme, cadre de vie des populations) ou autre réaménagement pour le développement (énergie renouvelable et gestion des déchets, stockage de déchets inertes) 3. Analyser les conditions de remise en état des carrières dans leur dossier d'autorisation : cas par cas préciser dans critères de dossier d'autorisation : 4. inscrire un pilotage dédié à l'analyse de chacune des carrières : avec ce qui était prévu dans leur dossier d'autorisation et de travail avec les principaux : CTM (déchets, énergie renouvelable) et non en substitution des pilotes des politiques publiques concernées	ADDUAM relai SRC --> en lien avec les pilotages / maîtrises d'ouvrage (CTM, EPCI)
2	Une remise en état et un réaménagement des carrières s'inscrivant dans le développement durable et les besoins du territoire		2.2	Contribuer à la Biodiversité	2.2.1	Etudier la possibilité de renaturer, ou de valoriser la biodiversité, sur certains sites suite à des fermetures de carrière	Cette mesure a pour objectif d'étudier la possibilité de renaturer ou de valoriser la biodiversité sur certains sites suite à des fermetures de carrière. Pour la rendre concrète, il est nécessaire d'avoir une étude précise du réaménagement réalisé sur les 10 carrières fermées depuis 2006.	DEAL service biodiversité / environnement (avec avis OFB en lien avec les acteurs)
2	Une remise en état et un réaménagement des carrières s'inscrivant dans le développement durable et les besoins du territoire		2.3	Réaménager les sites de la zone tampon du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO afin de valoriser leur potentiel géologique dans un objectif touristique et éducatif	2.3.1	Approfondir les connaissances dans le domaine des géosciences dans le bien et aux abords	Cette mesure est inscrite au plan de gestion Martinique Merveille du monde pour approfondir les connaissances dans le domaine des géosciences dans le bien et aux abords via le plan de gestion : https://martiniquemerveilleudumonde.com/plan-de-gestion/	PNRM relai SRC --> en lien avec le porteur opérationnel

2	Une remise en état et un réaménagement des carrières s'inscrivant dans le développement durable et les besoins du territoire		2.3 Réaménager les sites de la zone tampon du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO afin de valoriser leur potentiel géologique dans un objectif touristique et éducatif	2.3.2	Mettre en lumière l'histoire liée à la Montagne Pelée et à la volcanologie	Cette mesure est inscrite au plan de gestion martinique Merveille du Monde pour mettre en lumière l'histoire liée à la Montagne Pelée et à la volcanologie via le plan de gestion : https://martiniquemerveilledumonde.com/plan-de-gestion/	PNRM relai SRC -> en lien avec le porteur opérationnel
3	Une gestion durable et économe de la ressource favorisant les ressources secondaires	Cette orientation vise à optimiser l'utilisation des ressources primaires et secondaires pour réduire l'empreinte écologique. La gestion économe des ressources est essentielle pour garantir leur disponibilité future et minimiser les déchets. Les acteurs en lien avec la construction en Martinique, de la maîtrise d'ouvrage (public ou privé) à la filière BTP doivent s'adapter à des pratiques plus durables. L'utilisation des ressources secondaires peut réduire la dépendance aux matériaux primaires, contribuer à l'économie circulaire et réduire les impacts environnementaux des activités d'extraction.	3.1 Améliorer l'état de la connaissance sur les ressources secondaires et leur utilisation	3.1.1	Améliorer la connaissance (qualitative et quantitative) sur le gisement et l'utilisation des ressources secondaires disponibles	Cette mesure a pour objectif d'améliorer la connaissance sur le gisement et l'utilisation des ressources secondaires disponibles. Pour la rendre concrète, il est nécessaire de faire un audit des chantiers en cours et à venir pour déterminer la qualité et quantité des potentielles ressources secondaires ; REP avec la limitation du tonnage des carrières pour laisser la place aux matériaux recyclés (50 000 tonnes vs 2 millions de tonne extraits). Les étapes identifiées : - Créer un observatoire du suivi des gisements des matériaux potentiellement recyclables et leur évolution et mettre en œuvre une méthodologie robuste d'estimation du gisement de déchets inertes valorisables. Cette mesure intègre également un volet dédié au suivi des résultats ADEME sur le sujet des mâchefers.	CTM
3	Une gestion durable et économe de la ressource favorisant les ressources secondaires		3.1 Améliorer l'état de la connaissance sur les ressources secondaires et leur utilisation	3.1.2	Améliorer la connaissance sur les techniques de réutilisation ou de valorisation de ressources secondaires et sur les techniques de construction avec des matériaux de substitution et Anticiper la gestion des matériaux issus de la déconstruction pour ne pas porter atteinte aux milieux sensibles	Cette mesure contribue à améliorer la connaissance sur les techniques de réutilisation ou de valorisation de ressources secondaires et sur les techniques de construction avec des matériaux de substitution. Pour la rendre concrète, il est nécessaire de mettre en place une veille technique et de former les professionnels (producteurs et consommateurs) par des experts bétons (par exemple Alain GOJIN) et/ou granulat (CE BTP, CEREMA, GINGER, ...).	Carriers
3	Une gestion durable et économe de la ressource favorisant les ressources secondaires		3.1 Améliorer l'état de la connaissance sur les ressources secondaires et leur utilisation	3.1.3	Encourager l'innovation relative aux modes de construction, notamment en lien avec le projet BatSolid	Cette mesure favorise l'innovation relative aux modes de construction, notamment en lien avec le projet BatSolid. Pour la rendre concrète, il est nécessaire de mettre en place une formation pour les professionnels du bâtiment.	Fédérations du Bâtiment
3	Une gestion durable et économe de la ressource favorisant les ressources secondaires		3.1 Améliorer l'état de la connaissance sur les ressources secondaires et leur utilisation	3.1.4	Former et communiquer auprès des carriers et maîtres d'ouvrage sur les évolutions réglementaires liées aux ressources secondaires	Cette mesure a pour objectif de former et communiquer auprès des carriers et maîtres d'ouvrage sur les évolutions réglementaires liées aux ressources secondaires. Pour la rendre concrète, il est nécessaire d'organiser des réunions semestrielles ou annuelles et/ou de communiquer les éléments par mail.	Eco-organisme et filière REP Experts Génie Civil et Travaux Publics : à préciser
3	Une gestion durable et économe de la ressource favorisant les ressources secondaires		3.2 Permettre la montée en puissance de l'utilisation des ressources secondaires	3.2.1	Former les acheteurs publics aux possibilités d'utilisation des matériaux secondaires pour leurs marchés et Valoriser l'utilisation de ressources secondaires dans la commande publique et en faire un véritable levier de l'économie circulaire	Cette mesure vise à former les acheteurs publics aux possibilités d'utilisation des matériaux secondaires pour leurs marchés et à valoriser l'utilisation de ressources secondaires dans la commande publique. Pour la rendre concrète, il est nécessaire de : - Définir les critères dans les cahiers des charges - Diffuser les critères dans toutes les maîtrises d'ouvrage publiques ; attribuer des points supplémentaires dans les appels d'offre aux entreprises utilisant un maximum de ressources secondaires. Cette mesure vise à admettre les déchets inertes en carrière seulement s'ils n'ont pas été jugés techniquement et économiquement recyclables à l'issue des opérations de tri préalables. Pour la rendre concrète, il est nécessaire de comprendre que la ressource secondaire étant faible, le producteur préférera optimiser au maximum le matériel investi et créer de la ressource secondaire valorisable plutôt que d'enfourailler le site de l'entassement, ce qui a pour effet de limiter le volume de la matière ou de recycler des déchets du BTP et à accompagner le développement des plateformes de recyclage. Pour la rendre concrète, il est nécessaire d'accompagner les exploitants et de leur faciliter les dossiers d'ouverture de site de production et d'accompagner les exploitants dans l'élaboration de leurs dossiers d'ouverture de production.	Eco-organisme et filière REP Experts Génie Civil et Travaux Publics : à préciser
3	Une gestion durable et économe de la ressource favorisant les ressources secondaires		3.3 Développer la production de ressources secondaires	3.3.1	Admettre les déchets inertes en carrière seulement s'ils n'ont pas été jugés techniquement et économiquement recyclables à l'issue des opérations de tri préalables	Cette mesure vise à admettre les déchets inertes en carrière seulement s'ils n'ont pas été jugés techniquement et économiquement recyclables à l'issue des opérations de tri préalables. Pour la rendre concrète, il est nécessaire de comprendre que la ressource secondaire étant faible, le producteur préférera optimiser au maximum le matériel investi et créer de la ressource secondaire valorisable plutôt que d'enfourailler le site de l'entassement, ce qui a pour effet de limiter le volume de la matière ou de recycler des déchets du BTP et à accompagner le développement des plateformes de recyclage. Pour la rendre concrète, il est nécessaire d'accompagner les exploitants et de leur faciliter les dossiers d'ouverture de site de production et d'accompagner les exploitants dans l'élaboration de leurs dossiers d'ouverture de production.	Carriers
3	Une gestion durable et économe de la ressource favorisant les ressources secondaires		3.3 Développer la production de ressources secondaires	3.3.2	Accompagner le développement de la filière de recyclage des déchets du BTP et accompagner le développement des plateformes de recyclage	Cette mesure vise à accompagner le développement de la filière de recyclage des déchets du BTP et à accompagner le développement des plateformes de recyclage. Pour la rendre concrète, il est nécessaire d'accompagner les exploitants et de leur faciliter les dossiers d'ouverture de site de production et d'accompagner les exploitants dans l'élaboration de leurs dossiers d'ouverture de production.	CTM
4	Un approvisionnement durable et auto-suffisant, favorisant le développement économique du territoire :	Cette orientation se concentre sur l'autosuffisance en ressources pour la Martinique, tout en stimulant l'économie locale. L'objectif est de garantir l'autosuffisance, réduire les impacts environnementaux liés au transport et le coût des ouvrages et ainsi promouvoir un développement économique durable.	4.1 Piloter et suivre efficacement l'activité	4.1.1	Suivre l'évolution du besoin notamment l'évolution des risques climatiques et de leur impact et s'assurer de l'adéquation de la production	Cette mesure a pour objectif de suivre l'évolution du besoin en ressources et de s'assurer que la production est en adéquation avec ce besoin. Pour la rendre concrète, il serait nécessaire de mettre en place un système de suivi régulier des besoins en ressources (consommation, commercialisation, évolution des risques climatiques) et de la production actuelle.	CERC
4	Un approvisionnement durable et auto-suffisant, favorisant le développement économique du territoire :		4.1 Piloter et suivre efficacement l'activité	4.1.2	Disposer d'un suivi et de données relatives à l'impact de l'activité (extraction, logistique...)	Cette mesure vise à mettre en place un suivi et à collecter des données relatives à l'impact de l'activité d'extraction et de logistique. Pour la rendre concrète, il serait nécessaire de mettre en place des outils de suivi et de collecte de données qui permettent de mesurer l'impact de ces activités sur l'environnement. Lien avec les mesures de l'orientation 3 Critères : évolution 10% -> ressources secondaires	DEAL
4	Un approvisionnement durable et auto-suffisant, favorisant le développement économique du territoire :		4.1 Piloter et suivre efficacement l'activité	4.1.3	Veiller à la mise à jour des données sur les carrières et extractions (enquêtes annuelles DEAL, Mineralinfo)	Cette mesure a pour objectif de veiller à la mise à jour des données sur les carrières et les extractions. Pour la rendre concrète, il serait nécessaire de mettre en place un processus de mise à jour régulière des données, en utilisant par exemple les enquêtes annuelles DEAL et Mineralinfo et la mise à disposition d'un rapport annuel de l'activité des carrières rendu chaque année par les professionnels (avec impact sur l'environnement) ; Certaines informations pourraient être mises à disposition du public via les actions de sensibilisation et communication vis-à-vis du grand public. Il sera nécessaire de suivre les données afin d'établir le bilan à mi-parcours du SRC afin d'ajuster les autorisations notamment : exemple de sites d'extraction dont la qualité du gisement ne serait à la hauteur, ...	DEAL service risques
4	Un approvisionnement durable et auto-suffisant, favorisant le développement économique du territoire :		4.1 Piloter et suivre efficacement l'activité	4.1.4	Suivre le niveau d'exportations (Guadeloupe et autres îles de la Caraïbe)	Cette mesure vise à mettre en place un suivi et un pilotage des exportations vers la Guadeloupe et d'autres îles de la Caraïbe. Pour la rendre concrète, il serait nécessaire de mettre en place un système de suivi des exportations et de pilotage de ces activités au niveau des services de douanes en lien avec les données GERP déclarées.	Service des Douanes
4	Un approvisionnement durable et auto-suffisant, favorisant le développement économique du territoire :		4.2 Mieux gérer la Logistique et anticiper les nouveaux modes de transports	4.2.1	Amarcer le développement du transport maritime	Cette mesure a pour objectif d'amarcer le développement du transport maritime. Pour la rendre concrète, il serait nécessaire de reprendre les conclusions des dernières études réalisées sur le sujet pour mettre en place les expérimentations nécessaires.	CTM
4	Un approvisionnement durable et auto-suffisant, favorisant le développement économique du territoire :		4.2 Mieux gérer la Logistique et anticiper les nouveaux modes de transports	4.2.2	Favoriser une coordination avec les institutions en pilotage du volet transport	Cette mesure vise à favoriser une coordination avec les institutions en charge du pilotage du volet transport. Pour la rendre concrète, il serait nécessaire de mettre en place des mécanismes de coordination et de communication avec ces institutions : implication de Martinique Transport sur le volet transport de marchandise notamment.	DEAL service Transport

6	Le pilotage, le suivi et l'animation dynamique du SRC sur le territoire de Martinique	6.2	Communiquer auprès du grand public	6.2.2	Informier le public et renforcer les démarches de concertation avec les riverains et les pouvoirs locaux	Cette mesure favorise la participation du public et des riverains dans les décisions liées aux carrières. Pour la rendre concrète, il s'agira de mettre en place des mécanismes de concertation et de communication avec les riverains et les pouvoirs locaux via notamment les CLS (Comité de Suivi des Riverains obligatoires) déjà constitués par les carrières.	Carriers
6	Le pilotage, le suivi et l'animation dynamique du SRC sur le territoire de Martinique	6.2	Communiquer auprès du grand public	6.2.3	Communiquer sur les efforts des industriels et les accompagner dans leurs démarches en la matière	Cette mesure a pour objectif de valoriser les efforts des industriels dans la gestion durable des carrières. Pour la mise en œuvre, il s'agira de développer et de mettre en œuvre une stratégie de communication qui met en avant les efforts des industriels et les accompagne dans leurs démarches.	Carriers
6	Le pilotage, le suivi et l'animation dynamique du SRC sur le territoire de Martinique	6.2	Communiquer auprès du grand public	6.2.4	Déployer un outil de communication : portail dédié	Cette mesure vise à améliorer la communication sur les carrières. Pour la rendre concrète, il s'agira de développer un portail dédié qui fournira des informations actualisées et pertinentes sur les carrières dans le suivi de l'impact environnemental (réalisé en parallèle du suivi global).	DEAL